



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien à la filière du riz IGP Camargue

Question écrite n° 1286

Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le manque de soutien à la filière du riz d'indication géographique protégée de Camargue. En 2021, la production de riz n'a jamais été aussi faible en 30 ans, notamment en raison d'une concurrence européenne déloyale en matière phytosanitaire. Cette baisse de la production constitue une aberration quand on considère le rôle essentiel de cette filière en terme de souveraineté alimentaire, de préservation et de maintien du riche patrimoine rizicole camarguais. Dans les faits, la filière considère pouvoir répondre à la demande industrielle de 20 000 hectares si elle n'était pas contrainte par des restrictions normatives disproportionnées. Concrètement, les riziculteurs se plaignent de la longueur des délais pour obtenir des dérogations et du discours ambiant stigmatisant l'usage des phytosanitaires plutôt que de trouver un meilleur usage de ces derniers, afin de favoriser cette culture. En effet, la filière rizicole est un acteur vertueux pour l'environnement, permettant, entre autre, de lutter contre le fléau de la salinité des sols, en nette augmentation dans cette région. Les acteurs de la riziculture déplorent le manque d'intérêt du ministère de l'agriculture pour leur secteur, en dépit de son caractère vital pour le delta du Rhône dans son ensemble, et soulignent la nécessité d'un soutien fort pour accompagner la transformation de la filière IGP Camargue vers l'agriculture de demain. Ainsi, il l'interroge sur sa volonté de mettre en œuvre des mesures efficaces, garantissant et confortant l'avenir de la filière rizicole française, dans l'optique de garantir la souveraineté alimentaire du pays.

Texte de la réponse

Le secteur rizicole occupe une dimension territoriale particulière dans sa zone de production en Camargue, à la fois sur les plans culturel, économique et environnemental. Depuis 2014, la surface cultivée en riz est relativement stable autour d'une moyenne d'environ 15 000 hectares assurant une production de 80 000 tonnes. Il bénéficie depuis l'année 2000 d'une indication géographique protégée qui couvre 80 % de la production. Les surfaces en agriculture biologique sont en hausse progressive et atteignent 15 % de la surface totale. La lutte contre la salinisation en Camargue passe par le maintien de la culture du riz. La pratique de la submersion par les eaux douces du Rhône permet en effet de lutter contre le risque de salinisation progressive et de maintenir le paysage agricole particulier de la zone et ses cultures comme la vigne et le riz. Cette dimension territoriale particulière a conduit à apporter un soutien spécifique au secteur rizicole dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), notamment par la mise en place d'une mesure agro-environnementale et climatique dédiée depuis 2015 et par le maintien d'une aide couplée à un niveau conséquent. Ces soutiens seront maintenus dans la prochaine programmation. La conversion en agriculture biologique bénéficie également d'aides dans le cadre de la PAC et du plan France Relance avec le Fonds Avenir Bio. Le changement climatique peut conduire à long terme à une augmentation du niveau de la mer qui accroît le risque de salinisation. Le maintien des apports d'eau et la submersion de la culture du riz sont des facteurs clés de l'atténuation de ces effets en Camargue. La gestion globale des apports de l'eau du Rhône relève de la politique de gestion de l'eau et des accords décidés au niveau local pour assurer la meilleure répartition des usages de cette ressource. Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, lancé par le ministre chargé de l'agriculture et la secrétaire d'État à

la biodiversité le 28 mai 2021, a permis de partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme. À la suite des conclusions de ces travaux, le Premier ministre a annoncé le 1er février 2022 un ensemble de mesures et de soutiens publics aux investissements favorables à l'optimisation des usages de l'eau. Le plan France 2030 soutient notamment la résilience des filières agricoles face au changement climatique, avec l'aide aux investissements pour le matériel innovant au service de la 3ème révolution agricole par l'ouverture d'une ligne dédiée dotée de 100 millions d'euros (M€), avec une première vague de 20 M€ dès le printemps 2022, et avec le soutien à la structuration des filières pour l'adaptation au changement climatique avec une ligne dédiée de 100 M€ également dès 2022, dont une partie ira au soutien aux investissements dans les projets collectifs pour l'amélioration ou la création d'infrastructures hydrauliques, en particulier ceux mobilisant les technologies les plus innovantes.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Taché de la Pagerie](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1286

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4062

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4887